

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le douze juin deux mille vingt-quatre, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Mickaël VALLÉE (*arrivé à 19 heures 10*), Madame Valérie VÉRON (*arrivée à 19 heures 20*), Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT (*arrivé à 19 heures 20*), Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN (*arrivée à 19 heures 30*), Monsieur Frank GUILLAUDEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Monsieur Jean-Charles OLIVE (*arrivé à 19 heures 20*), Madame Dominique RIOU et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD *ayant donné pouvoir à Monsieur David ÉVAIN*, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*, Madame Marie-Danielle RICHARD, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL *ayant donné pouvoir à Monsieur Frank GUILLAUDEUX*

ABSENTES : Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Catherine HAMON

Nombre de conseillers	
En exercice	33
Présents	25
Votants	28

DCM n°147/2024 – 3.5.10

Enfouissement d'une canalisation électrique - lieu-dit La Moulinière - convention de passage entre la commune et le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique - signature

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Dans le cadre de travaux de renforcement des réseaux électriques basse tension au niveau du lieu-dit La Moulinière, la société SOBECA, mandatée par le syndicat Territoire d'énergie Loire-Atlantique, a transmis à la commune un projet de convention de passage pour la réalisation d'une tranchée en domaine privé communal.

En effet, le tracé de la ligne souterraine emprunte la parcelle de terre privée communale cadastrée section ZD numéro 34. Il s'agit d'un petit délaissé de voirie d'une surface de 66 mètres carrés.

La longueur de réseau concerné est de douze mètres sur la parcelle. L'aménagement se poursuit ensuite dans le chemin communal sur une centaine de mètres. Ce chemin communal étant inscrit dans le domaine public, le reste des travaux devrait faire l'objet d'une permission de voirie.

Un plan permettant de localiser les lieux et le projet de convention ont été transmis aux élus le 12 juin 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de passage pour la réalisation d'une tranchée sur la parcelle de terre privée communale cadastrée section ZD numéro 34 située au lieu-dit La Moulinière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 28 juin 2024

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**Le secrétaire de séance,
Catherine HAMON**

Envoyé et reçu en Préfecture
ID : 044-200078079-20240618-DCM_147_06_2024-DE

